

L'an deux mil quatorze, le trente du mois de juin à dix sept heures trente cinq minutes, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARRE se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *Monsieur Stéphane MALET*, Maire.

Conseillers présents :

*Mesdames CHAMBON Barbara – COUDERC Jacqueline – SOULIER Florence – PAULET Chantal – JACQUES-ANDRE-COQUIN Astrid - Messieurs CASTOR Romaric – SORIANO José – CHIARELLI Philippe*

Excusés : *Messieurs FRONTIN Marc – CAVALIER David*

Secrétaire de séance : *Madame CHAMBON Barbara*

◆◆◆◆◆◆◆◆

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations sur le précédent procès-verbal.

◆◆◆◆◆◆◆◆

## **I – REGULARISATION DU SURPLOMB D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE USINE BRUN D'ARRE.**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de régulariser le surplomb d'une partie de l'ancienne usine « BRUN d'ARRE » sur la rue basse cadastrée section A et de procéder au déclassement de la partie de la Rue Basse située sous le bâtiment afin d'obtenir un numéro cadastral pour réaliser une division en volume dans laquelle sera intégrée le domaine public communal. Il n'est pas nécessaire de réaliser d'enquête publique.

Les volumes seraient comme suit :

- 1 volume en « rez de chaussée + le Tréfonds » pour la rue basse
- 1 volume pour le 1<sup>er</sup> étage du bâtiment
- 1 volume pour le 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- de régulariser la situation du bâtiment de l'ancienne usine « Brun d'ARRE » en surplomb de la rue basse pour l'euro symbolique
- de désigner le Maire en tant qu'officier ministériel pour signer les documents concernant ce dossier

- de désigner Mr GAZAN, gérant du cabinet géomètre expert Thierry GAZAN, pour effectuer les relevés de terrain, monter les dossiers administratifs pour la modification du plan cadastral et préparer les actes administratifs permettant la régularisation officielle de ces travaux
- et que les propriétaires de l'ancienne usine « Brun d'ARRE » prennent à leur charge les frais de notaire et géomètre.

## **II – QUESTIONS DIVERSES.**

\* Le Maire remercie :

- *Monsieur CHIARELLI Philippe* et son équipe pour le bon déroulement de la fête
- *Monsieur CASTOR Romaric* qui creuse les trous à titre gracieux pour la plantation des arbres au terrain de boules.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée dix sept heures quarante cinq minutes.

La Secrétaire de Séance :  
*CHAMBON Barbara*

Le Maire :  
*Stéphane MALET*